



REGLEMENT DEMONSTRATION HISTORIQUE

L'écurie du Val d'Orain et L'ASA JURA organise un rallye de doublure dénommé « **Démo VH** » ce rallye précèdera le rallye moderne.

Ce rallye est uniquement sur invitation. Seul l'organisateur peut décider de l'engagement du véhicule suivant l'attrait populaire du véhicule et/ou de son passé sportif.

ORGANISATION

- Vérifications administratives : vérifications des licences et permis de conduire (le concurrent doit être en possession d'une licence FFSA concurrent conducteur ou d'une licence **Internationale Volontaire (EIV)**.
Montant de la licence + 25€ cotisation ASA jura
Demande de licence à retourner maximum 15 jours avant l'épreuve à :
Ecurie du Val d'Orain – Chez Christophe BOURGES – 8 route de Saint Loup – 39410 SAINT AUBIN
- Le co-équipier devra avoir minimum 16 ans.
- Le montant du droit d'inscription est fixé à 180 €
- Le propriétaire du véhicule devra présenter lors des vérifications administratives
 - Permis de conduire
 - Carte grise du véhicule
 - Contrôle technique à jour
 - Attestation d'assurance en cours de validité
- Le nombre de concurrents est limité à 10 véhicules maxi.
- Le nombre de personnes à bord est de 2 maximums. L'équipage doit rester le même pendant toute la durée du Rallye

VEHICULES & EQUIPEMENTS

- Voiture de rallye jusqu'au **31/12/1992**
- Véhicule à caractère « civil » jusqu'au **31/12/1986**
- Véhicule de **Prestige**
- L'organisateur pourra refuser d'admettre un véhicule qui ne satisfait pas à « **l'esprit Démo VH** »
- Les concurrents recevront deux panneaux de portières identifiés (D1, D2, D3 etc...) et deux plaques de rallyes.
- Identification du véhicule : conforme à l'article 4.6P du 10^{ème} Rallye du Val d'Orain
- Les véhicules doivent être conformes au code de la route. Un extincteur et un triangle de signalisation sont
- Les vêtements de l'équipage doivent couvrir bras et jambes (matière synthétique non autorisée), des chaussures fermées sont obligatoires.



DEROULEMENT

- La catégorie « Démo VH » consiste en la présentation d'un groupe de véhicules à vitesse modérée. Elle précédera la **10^{ème} édition du Rallye du Val d'Orain 2017**.
- Un véhicule officiel (sous l'autorité du DC) précède la « Démo VH » un autre la suit.
- Les équipages recevront un road-book sans toutefois posséder des notes de reconnaissances.
- Les départs s'effectueront toutes les 30 secondes.
- Au bon vouloir des organisateurs, les concurrents « Démo VHC » pourront faire toutes les ES ou seulement une partie.
- Les ES ne sont pas chronométrées. Les concurrents doivent respecter les vitesses du code de la route. Aucun classement ne sera effectué.
- Il est strictement interdit de s'arrêter, de se doubler dans les épreuves chronométrées.
- Les concurrents devront respecter le timing du rallye (CH, Départ ES etc...) afin de ne pas gêner les concurrents du 10^{ème} Rallye du Val d'Orain
- Un concurrent ne respectant pas son heure et/ou ordre de départ (CH départ ES) se verra refuser le départ de l'ES.
- Un équipage ne pourra reprendre la « Démo VH » qu'au départ d'une section suivante (prise d'un nouveau carnet de bord)
- Un concurrent considéré dangereux, pour le public ou sa propre sécurité pourra être exclu à tout moment de la « Démo VH »
- En cas d'abandon le ou les concurrents devront signaler au PC de l'épreuve par téléphone leur absence.
- Toutes sorties de route sur la liaison ou dans les épreuves chronométrées seront sous leurs responsabilités et tout dégât occasionné au domaine public ou privé seront à leurs charges.
- L'ensemble des pénalités du 10^{ème} Rallye du Val d'Orain est applicable à la « Démo VH »
- Les organisateurs prescriront une RC pour le déroulement de la « Démo VH »